



**CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS**

Département de la santé, des affaires sociales et de la culture

Commission consultative cantonale pour le développement de la politique en faveur des personnes âgées

Departement für Gesundheit, Soziales und Kultur

Kantonale Konsultativkommission für eine fortschrittliche Alterspolitik

Commission consultative cantonale pour le développement de la politique en faveur des personnes âgées 2018-2021

Processus de mise en place d'une politique locale pour et avec les seniors

Rapport thématique n°3

(3^{ème} Rapport complémentaire du Rapport final 2020)

Février 2020

TABLE DES MATIERES

1 INTRODUCTION	4
2 PRINCIPES DE LA DÉMARCHE	4
2.1 Processus standard de mise en place	5
2.2 Responsabilités envisagées des acteurs	7
2.3 Ressources humaines et temporelles	7
3 ENQUÊTES PILOTES RÉALISÉES À LOÈCHE ET À ORSIÈRES : SYNTHÈSE ET ÉVALUATION	10
3.1 Synthèse de l'enquête pilote de Loèche	11
3.1.1 Groupe projet 60+	11
3.1.2 Questionnaire écrit	11
3.1.3 Ateliers participatifs (Echange 60+)	12
3.1.4 Autres mesures à prendre	12
3.2 Synthèse de l'enquête pilote d'Orsières	12
3.2.1 Groupe Projet Seniors (le « GPS »)	12
3.2.2 Enquête quantitative	13
3.2.3 Ateliers participatifs (Atelier citoyen 60+)	13
3.2.4 Suites prévues en 2020	13
3.3 Evaluations des enquêtes pilotes	13
4 CONCLUSIONS	14
ANNEXES	16
Annexe 1. Modalités d'application des ateliers participatifs dans les enquêtes pilotes (déroulement des ateliers participatifs à Orsières et Loèche)	16
Annexe 2. Mandat du-de la collaborateur-trice scientifique	18
Annexe 3. Plaquette de présentation du processus local	20
Annexe 4. Membres de la Commission consultative cantonale pour le développement de la politique en faveur des personnes âgées	23
Annexe 5. Mandats de la Commission	24

Liste des abréviations

AVALEMS	Association valaisanne des EMS
AVS	Assurance-vieillesse et survivants
CMS	Centre médico-social
DSSC	Département de la santé, des affaires sociales et de la culture
EPT	Equivalent plein temps
EMS	Etablissement médico-social
ESS	Enquête suisse sur la santé
FVR	Fédération Valaisanne des Retraités
ILCE	Institut de lutte contre la criminalité économique
LAMAL	Loi fédérale sur l'assurance-maladie
SICT	Service de l'industrie, du commerce et du travail
PC	Prestations complémentaires
OCSP	Office cantonal de la statistique et de la péréquation
OFS	Office fédéral de la statistique
OMS	Organisation mondiale de la santé
ORP	Office régional de placement
OVS	Observatoire valaisan de la santé
PSV	Promotion santé Valais
SAS	Service de l'action sociale
SCN	Service cantonal de la circulation routière et de la navigation
SSP	Service de la santé publique
TIC	Technologies de l'information et de la communication

1 Introduction

Ce document constitue le Rapport thématique n°3 accompagnant le Rapport Final 2020 de la Commission consultative cantonale pour le développement d'une politique en faveur des personnes âgées.

Les propositions concrètes faites par la Commission consultative cantonale pour le développement de la politique en faveur des personnes âgées doivent permettre aux communes valaisannes d'anticiper les difficultés liées au vieillissement de la population dans leur région et de mener une politique communale pour et avec les seniors, dans une dynamique de développement à long terme.

La Commission propose un processus de mise en place d'une politique locale, décrit en détail dans le présent document. Elle présente une méthodologie d'enquête et de gestion de projet adaptée, simple et coordonnée leur permettant de mobiliser la population des seniors¹, les institutions et les autorités locales autour de la réalisation de projets concrets et adaptés à leur contexte.

Les **plus-values** recherchées par la Commission pour favoriser l'établissement d'une harmonisation des enquêtes locales sont :

- de pouvoir regrouper les résultats au niveau cantonal et de les promouvoir,
- de traiter les priorités et spécificités locales sans oublier des champs d'investigation importants,
- d'assurer la participation active des seniors et la valorisation de leurs ressources,
- d'assurer la pérennisation des démarches locales,
- de profiter des expériences des seniors eux-mêmes ainsi que des réseaux locaux.

La Commission est consciente des efforts (notamment financiers) liés à la démarche qu'elle propose, mais forte de l'évaluation d'expériences similaires menées ailleurs jusqu'ici, elle estime que sur le long terme, c'est la meilleure façon de procéder afin de mettre en place et de développer une politique globale pour et avec les seniors.

2 Principes de la démarche

Les objectifs principaux de la démarche proposée par la Commission sont :

- de créer une politique pour et avec les seniors ;
- d'institutionnaliser la politique des seniors, de la pérenniser et de la rendre la plus indépendante possible des autorités en place (par exemple qu'elle ne soit portée que par une seule personne).

Il s'agit d'avoir un impact sur la qualité de vie de tous les seniors à moyen et long terme et de viser à ce que tous les seniors puissent participer activement au processus de mise en place².

Les principes de base de la démarche de la Commission sont :

- d'élaborer une enquête participative autant axée sur les ressources des seniors que sur leurs besoins et attentes ;
- de se donner les moyens d'étudier le tissu particulier de chaque commune (les associations et institutions locales, les ressources existantes, les obstacles et tensions particuliers, le contexte social et politique) et de repérer les acteurs qui pourraient pérenniser l'attention à la politique communale des seniors ;
- de pouvoir offrir aux communes une description claire du processus, et leur fournir une boîte à outils simple, afin de leur permettre d'élargir leur vision d'une politique par et pour les seniors, et de

¹ Le nom *senior* est identique pour le masculin et le féminin. Pour des raisons de lisibilité, le genre masculin est généralement utilisé pour désigner aussi bien les femmes que les hommes.

² La Commission a élaboré une plaquette, destinée aux communes, de présentation d'une politique des seniors locale et de sa mise en place (voir en annexe).

démarrer une telle politique en se basant d'une part sur des analyses solides et d'autre part sur les ressources mêmes de la population.

La Commission présente des méthodes qui ont déjà été utilisées et validées, et qui peuvent s'adapter aux divers types de communes. La Commission a ainsi consulté des représentants de Promotion Santé Valais, de Pro Senectute, de la Ville de Viège, de Fully et d'Yverdon. Elle s'inspire également des potentialités et obstacles observés lors d'expériences similaires faites dans les cantons de Vaud et de Genève.

Avec l'appui du Canton (Coordination Seniors cantonale³), la démarche proposée, simple et coordonnée, doit permettre à la commune d'obtenir :

- une **base de données** sur la situation de ses seniors (ressources, difficultés actuelles, projections sur le futur) ;
- un ensemble de **mesures** concrètes pouvant être mises en place afin d'améliorer la vie sociale et culturelle des seniors, de développer et d'aménager des espaces publics et des conditions d'habitat favorisant les rapports intergénérationnels et le maintien à domicile des seniors, et de valoriser la place des seniors dans la vie sociale et politique ;
- une mobilisation active et participative des ressources de la population des seniors, au travers de **projets** dont ils sont les concepteurs et les acteurs. La collaboration des seniors en tant qu'experts de leur propre situation est un facteur important de succès. Leur engagement et leur intégration sont favorisés via une enquête participative locale de type World Café.

Dans le processus de mise en place proposé, la communication joue un rôle essentiel : elle doit être transparente entre tous les acteurs et régulière à toutes les étapes du processus.

Le processus comprend la création d'un organe de type *Conseil des Seniors* afin de permettre aux seniors de faire écho de manière formelle, structurée et concertée à leurs propositions et projets. En récoltant les avis, critiques et suggestions des seniors dans le but d'en faire part aux autorités et de développer des projets concrets, il joue ainsi un rôle de courroie de transmission.

Arrivée à son terme, la démarche doit aboutir à une pérennisation de la politique des seniors locale. Cette pérennisation est établie par la création d'un organe (Conseil des seniors) et peut être renforcée via la rédaction de lignes directrices ou d'un concept de politique des seniors.

2.1 Processus standard de mise en place

La Commission estime qu'il est très important de développer un processus local, car la mise en place concrète de la politique en faveur des personnes âgées est de la compétence des Communes. Le lecteur peut se référer au Rapport thématique complémentaire qui fournit les résultats de la consultation auprès des communes valaisannes que la Commission a menée⁴.

La Commission propose un processus de mise en place quantitatif et qualitatif de la politique locale en faveur des seniors, processus qu'elle a testé dans deux communes (voir ci-après). Il est de nature participative et s'articule autour de cinq étapes principales :

1. **Prise de contact de la Commune avec la Coordination Seniors cantonale** définir la politique locale visée, la planification de sa mise en place, ainsi que les mandats liés aux enquêtes à mener (coaching et soutien du canton).

³ Rapport thématique n°1. Disposition de promotion et de coordination. 1^{er} Rapport complémentaire au rapport final 2020

⁴ Rapport thématique n°5. Consultation auprès des communes. 5^{ème} Rapport complémentaire au rapport final 2020

2. **Création et convocation d'un Groupe Projet**

Le Groupe Projet est l'organe qui travaillera à l'élaboration et la réalisation de la démarche locale. Il est ancré dans la population, et est composé d'autorités communales, de représentants seniors, d'institutions et/ou associations travaillant avec les seniors, de travailleurs sociaux....

3. **Mise en place du diagnostic local**

La Commission recommande de réaliser un diagnostic local avec les outils qu'elle a développés⁵ afin de connaître la situation des seniors au niveau démographique, social, culturel et financier :

- a. Inventaire des services offerts aux seniors par la commune et par les organismes externes ;
- b. Liste des données disponibles et indicateurs retenus, forme et contenu du questionnaire auprès des seniors, identification des canaux d'information utilisés pour l'enquête ;
- c. Extraction des indicateurs, envoi des questionnaires, saisie des données et analyse des données, synthèse objective de la situation des seniors ;
- d. Retour des résultats à la population, avec invitation au premier regroupement local de la population senior. Ce regroupement constitue le 1^{er} temps de l'enquête participative.

4. **Mise en place de l'enquête participative**

L'enquête participative est très importante et complémentaire à la réalisation du diagnostic local. Elle permet non seulement d'identifier les forces et faiblesses de la politique des seniors actuelle sur la commune, mais aussi de définir des priorités en termes de mesures et de projets à mettre en place.

L'enquête participative se déroule en cinq temps :

a. Temps 1 :

- Organisation du premier regroupement local (sous forme de World Café ou d'Ateliers de l'avenir ou autres méthodes reconnues d'animation de grands groupes⁶). Les objectifs sont :
 - o d'ouvrir un espace d'échanges et de délibération sur la situation actuelle et future des seniors de la commune ;
 - o d'élaborer un état des lieux de la politique locale des seniors actuelle (forces et faiblesses) et de projeter la situation idéale dans les domaines de la vie au village ou au quartier, de la mobilité, des espaces publics, de la vie sociale, culturelle et économique, de la vie politique et/ou d'élaborer des pistes d'action concrètes ;
 - o de définir des priorités en termes de mesures et de projets à mettre en place dans la commune ;
 - o d'ouvrir les inscriptions au *Conseil des Seniors*⁷, si un tel organisme n'existe pas encore. Le Conseil des Seniors est un organe constitué pour et avec les seniors afin de pérenniser la politique locale.

b. Temps 2 :

- Par le Groupe Projet, analyse et définition des priorités et des premières mesures et pistes d'action collective (projets participatifs) ressorties dans le temps 1.
- Informations à la population.

⁵ Rapport thématique n°2. Diagnostic cantonal et outils de recueil de données locales. 2^{ème} Rapport complémentaire au rapport final 2020

⁶ La Coordination Seniors cantonale établira en temps utile une liste des méthodes reconnues et des partenaires professionnels possibles, accompagnée d'exemples de budget.

⁷ Le statut et l'organisation de ce *Conseil des Seniors* dépendra des possibilités offertes au niveau communal et des disponibilités et réalités des seniors. Il peut s'agir d'un groupe plus ou moins consultatif, plus ou moins relié aux autorités communales, cela peut prendre la forme d'une commission nommée par le Conseil communal ou au contraire indépendante, d'une association, d'une assemblée, etc.

- Constitution et convocation du Conseil des Seniors, qui poursuit le suivi des mesures et projets, assure la participation des seniors dans la vie politique communale, et permet le développement de nouveaux projets en fonction de l'évolution du contexte local.
- c. *Temps 3 :*
- Tenue du 1^{er} Conseil des Seniors devant définir son mode de fonctionnement, établir la planification des actions collectives (projets) en rapport avec les priorités fixées et former des groupes de travail.
- d. *Temps 4 :*
- Mise en œuvre et réalisation des actions collectives par sous-groupes de seniors. Parallèlement, mise en place des mesures par la commune.
- e. *Temps 5 :*
- Organisation du second regroupement local des seniors de la commune autour d'un événement public (par exemple en lien avec un des projets participatifs, organisé par les seniors).
 - Bilan collectif des mesures et des projets jusqu'à ce stade, propositions de réorientations.

Le temps 5 inclut une médiatisation et une communication publique de promotion de la démarche et de l'engagement des seniors. Des moments de communication peuvent être organisés à chaque temps.

5. **Pérennisation de la politique des seniors locale**

Le Groupe Projet s'est dissout pour faire place aux groupes de seniors responsables des divers projets et à l'organe de transmission (le *Conseil des Seniors*, sous la forme décidée par les acteurs communaux).

2.2 Responsabilités envisagées des acteurs

Dans le déroulement du processus de mise en place, la Commission recommande une répartition des responsabilités des trois acteurs que sont l'Etat du Valais, les autorités communales et les seniors de la commune.

La répartition est présentée dans la Table 1.

2.3 Ressources humaines et temporelles

La mise en place d'une politique locale pour et avec les seniors nécessite de disposer de ressources humaines et financières.

Les Tables 2 et 3 résument les étapes de la démarche accompagnées des heures de travail estimées par tâche et fonction/responsable. Les autorités locales peuvent ainsi estimer le coût financier induit. La Commission précise cependant que les deux dernières étapes, suivies des mesures et projets et bilan participatif, en cours de réalisation au moment de la rédaction du présent document, n'ont pas encore été évaluées. Les chiffres indiqués sont ceux estimés et basés sur les deux enquêtes pilotes menées.

La Commission rend attentive les autorités locales sur le fait que la mise en place d'une politique peut engendrer une adaptation de règlements communaux.

Table 1. Répartition des responsabilités des trois acteurs (Etat du Valais, autorités communales et seniors)

	Acteurs		
	Etat du Valais (Coordination Seniors cantonale)	Autorités communales	Seniors locaux (représentants de groupes de seniors, de groupes d'actifs auprès des seniors (bénévoles, proches-aidants), professionnels en contact avec les seniors
Responsabilité générale	<p>Fournir un appui à la récolte de données locales</p> <p>Fournir un appui à la gestion et à la réalisation de projets</p>	<p>Définition de lignes directrices pour une politique communale des seniors</p> <p>Mise sur pied d'une politique communale des seniors adaptée aux réalités locales.</p> <p>Réalisation de mesures</p>	<p>Définir les ressources et problèmes des seniors</p> <p>Participer activement à la réalisation de l'enquête, à l'élaboration des stratégies, à l'élaboration et la réalisation de projets</p>
Responsabilité au niveau du Groupe projet (6 à 10 personnes)	<p>Intégrer le Groupe projet (1 personne à même de mener le processus : collaborateur-trice scientifique, coordinateur-trice socioculturel-le, collaborateur-trice de la Coordination Seniors cantonale)</p>	<p>Intégrer le Groupe projet (2-3 personnes) en visant une représentation élargie – collaborateurs fixes (par exemple 1 membre du conseil communal, 1 membre de la commission en charge du social, 1 responsable de service)</p>	<p>Intégrer le Groupe Projet (3-6 personnes) en visant une représentation équilibrée des seniors</p>
Responsabilité au niveau du Conseil des Seniors (10 à 150 personnes)	<p>Si nécessaire, fournir l'appui pour le démarrage du Conseil des Seniors et l'animation des premières séances</p>	<p>Définir le lien et la communication avec le Conseil des Seniors</p> <p>Fournir l'appui logistique (salle, secrétariat)</p>	<p>S'intégrer et s'impliquer dans la réflexion et la mise en place des projets</p> <p><i>Veiller à la représentativité genres, origines, âges</i></p>
Responsabilité au niveau de la population senior (60+) de la commune	<p>Appuyer le Groupe projet dans l'adaptation du questionnaire du diagnostic local et pour le rapport d'enquête</p> <p>Soutenir la préparation et l'animation des séances et événements participatifs</p> <p>Soutenir le plan stratégique de la commune</p>	<p>Assurer la réalisation du diagnostic local (production des indicateurs, informer les seniors, réaliser l'enquête par questionnaire et l'analyse des données)</p> <p>Assurer la réalisation de l'enquête participative (appui logistique, communication, information)</p>	<p>Participer activement au diagnostic local en répondant et en encourageant à répondre au questionnaire auprès des seniors</p> <p>Participer et encourager à participer aux World Cafés</p> <p>S'engager dans la réalisation des projets</p>

Encadrement du processus participatif⁸

Table 2. Tâches et actions à réaliser dans la mise en place du processus participatif, leur planification et leur durée

1 ^{ère} phase : Mise en place du processus participatif (environ 9 mois)					
Tâches et étapes	Durée	Estimation du nombre d'heures			
		Coordination cantonale Seniors	Mandataire communal	Groupe Projet (par personne)	Conseil des Seniors (par personne)
Définition du mandat et mise en place					
Contact commune, planification	mois 1.-2.	3	2		
Mise en place du groupe projet (1 à 2 séances)		7	3	3	
Communication					
Définition de la communication et Information à la population senior, envoi des résultats, des invitations	Durant tout le processus	3	2	1	
Médiatisation, communication publique		4	2		
Mise en place du diagnostic local					
Etat de lieux des données disponibles et ressources locales (grille contextuelle)	mois 3.-5.	5	2		
Adaptation et envoi du questionnaire aux seniors (enquête quantitative)		5	2	2	
Saisie et analyse des données, synthèse objective de la situation locale des seniors		30			
Evaluation du diagnostic local		5	3	3	
Mise en place de l'enquête participative					
Organisation et réalisation de la 1 ^{ère} rencontre de la population senior locale : World Café ou autre technique d'atelier participatif. Identification des manques. Définition des mesures et projets	mois 6-9.	20	5	5	
Retranscription des résultats de la rencontre, analyse et définition des priorités (mesures / projets participatifs)		8	3	3	
Rédaction du bilan intermédiaire, transmission à tous les acteurs, évaluation et planification de la suite.		35	3	3	
Total heures 1ère phase		125	27	20	

⁸ Pour la 1^{ère} phase, l'estimation de l'investissement en temps est basée sur les enquêtes pilote de Loèche (4000 habitants) et Orsières (3000 habitants), et pour la 2^{ème} phase, il s'agit d'une estimation indicative.

Table 3. Tâches et actions à mener dans la réalisation des mesures et la pérennisation de la politique des seniors, leur planification et leur durée

2^{ème} phase : Réalisation des mesures et projets et pérennisation (environ 9 mois)					
Tâches et étapes	Durée	Estimation du nombre d'heures			
		Coordination cantonale Seniors	Mandataire communal	Groupe Projet (par personne)	Conseil des Seniors (par personne)
Institutionnalisation de la politique locale seniors					
Définition des lignes directrices de la politique communale par et pour les seniors (dès lors le Groupe Projet fait place au Conseil des Seniors)	mois 10.-11.	4	4		2
Mise en place d'un Conseil des seniors ou autre forme, garant du suivi des mesures et projets		4	2		5
Suivi des mesures et projets					
Planification et mise en place des mesures, selon priorités	Mois 12-18		10		
Mise en œuvre et réalisation des actions collectives par sous-groupes de seniors (investissement volontaire des seniors porteurs de projets)					10
Bilan participatif					
Réalisation d'un événement public et médiatisé rassemblant seniors (participation de la Coordination Seniors cantonale). A cette occasion : information et bilan participatif	Mois 18	3	2		5
Définition de l'organisation future de la politique locale des seniors (lignes directrices/plan stratégique)		5	5		3
Médiatisation, communication publique		2	2		
Total heures 2^{ème} phase		18	25		25

3 Enquêtes pilotes réalisées à Loèche et à Orsières : synthèse et évaluation

Un des objectifs principaux de la Commission est que les communes disposent d'outils qui puissent leur permettre de connaître la situation des seniors et de mener une politique communale globale pour et avec les seniors, dans une dynamique de développement à long terme. Les instruments développés par la Commission doivent pouvoir être adaptés à la réalité des communes.

La Commission a ainsi mené en 2019 deux enquêtes pilotes auprès des communes d'Orsières et de Loèche pour évaluer les divers outils de récolte des données et le processus participatif proposés par la Commission. Elle a mandaté deux collaboratrices scientifiques pour les réaliser, en les personnes de Madame Simone Ambord, sociologue, pour Loèche, et Madame Fabienne Lepori, animatrice socio-culturelle, pour Orsières.

Les résultats des enquêtes montrent que la démarche proposée a satisfait les communes. Ils ont mis en évidence que les expériences et thématiques abordées sont différentes, même s'il existe entre les deux

communes des problématiques analogues ou identiques (par exemple mobilité et manque de bancs). Dans ce sens, le processus permet de prendre en compte et d'intégrer des réalités locales différentes.

Les enseignements tirés figurent dans la section 3.3 ci-après. Ils ont amené la Commission à apporter de légères modifications au processus standard.

3.1 Synthèse de l'enquête pilote de Loèche

En mai 2019, la commune de Loèche a été contactée afin de pouvoir être désignée comme commune pilote. En raison de sa taille, de ses différentes parties du village (Loèche-Ville, Susten, Erschmatt, vallée et village de montagne) ainsi que des offres existantes dans le domaine de la santé, Loèche s'est proposée comme commune pilote. En outre, le conseiller communal Reinhold Schnyder était l'ancien président de la commission consultative cantonale pour une politique sociale de la vieillesse. Il connaissait donc bien le sujet et l'approche de la Commission. Loèche a confirmé sa participation le 27 mai 2019.

La première séance avec Evelyne Pfammatter (responsable de la santé et des affaires sociales) et Reinhold Schnyder (responsable de la construction et des infrastructures) a eu lieu le 5 juillet. La définition de la politique de la vieillesse selon la Commission cantonale, le mandat de la Commission et la procédure ont été présentés. Les questions et les ambiguïtés ainsi que les rôles et les responsabilités ont été clarifiées.

Par la suite, le groupe projet 60+ a été constitué afin d'accompagner, d'évaluer et de représenter le projet pilote à Loèche (*groupe d'experts*).

3.1.1 Groupe projet 60+

Le groupe projet 60+ se composait de 6 personnes. Il était représenté par les deux conseillers communaux susmentionnés ainsi que par deux femmes et deux hommes en âge AVS. Toutes ces personnes étaient bien intégrées dans la commune, actives dans les associations et vivaient dans les différents villages de la commune.

Les séances du groupe projet 60+ ont été dirigées, préparées et suivies par la cheffe de projet de la Commission et par une collaboratrice scientifique.

Le groupe de projet 60+ s'est réuni à trois reprises (25.07., 24.09., 18.11.). Lors de la première séance, la définition de la politique de la vieillesse a été clarifiée, la procédure a été présentée, les rôles et tâches décrits et le questionnaire validé. Au cours de la deuxième séance, les premières évaluations du questionnaire ont été présentées. Entre autres, le déroulement des *échanges 60+* (voir ci-après) et des sujets abordés ont été discutés. Lors de la dernière session, l'*échange 60+* a été évalué. Les projets ont été classés par ordre de priorité et la procédure à suivre pour leur mise en œuvre a été déterminée. L'ensemble du projet pilote a également été évalué. Le type et le contenu de la communication ont été discutés lors de diverses séances.

3.1.2 Questionnaire écrit

En collaboration avec la commune de Loèche, un questionnaire écrit a été envoyé à toutes les personnes âgées de plus de 60 ans de la commune. Afin d'informer à l'avance le groupe cible de l'enquête, un texte explicatif a d'abord été publié dans un feuillet d'information et une lettre d'information a été jointe au questionnaire. Le questionnaire a été envoyé au cours de la première semaine d'août. Un délai de trois semaines a été accordé pour le remplir et le retourner (date limite 31.08.2019). 1'132 personnes ont été contactées. Le questionnaire a été rempli par 288 personnes, ce qui représente un taux de réponse de 25.4%.

3.1.3 Ateliers participatifs (Echange 60+)

Le World Café ou l'*échange 60+*, tel que nommé officiellement, a eu lieu le 16.10.2019 de 17h00 jusqu'à environ 20h00 à Susten. 28 personnes y ont participé. Un projet a également été soumis à l'avance. Trois groupes ont été formés et chaque groupe a parlé pendant trois fois 25 minutes à une table avec deux modérateurs sur les thèmes de l'infrastructure, de la vie communautaire et du point de vue visionnaire et rétrospectif (un thème par table). A la fin des trois tours de table, le groupe de projet a réalisé une sorte de synthèse en regroupant des thèmes discutés à toutes les tables. Après la présentation de ces thèmes, l'importance de chaque thème a été pondérée par les participants.

L'objectif de l'échange était de discuter des défis liés au vieillissement de la population et d'élaborer des mesures et des projets appropriés. La méthode du World Café a permis aux personnes de plus de 60 ans de s'engager activement dans un dialogue entre elles. Les participants ont pu discuter de leurs ressources et des problèmes qu'ils perçoivent dans la commune et proposer des solutions.

3.1.4 Autres mesures à prendre

Les participants à l'*échange 60+* seront informés des projets à venir et pourront contacter d'autres personnes intéressées s'ils y souhaitent prendre part. La cheffe de projet et la collaboratrice scientifique présenteront le rapport au conseil communal mi-février 2020. Celui-ci décidera ensuite des éventuelles mesures et priorités. Le conseil communal a prévu un montant dans le budget 2020 pour la politique de la vieillesse. L'institutionnalisation de la politique de la vieillesse constitue actuellement un point ouvert. La formation d'un conseiller, délégué aux seniors, sera également discutée lors de la séance du conseil communal susmentionnée.

3.2 Synthèse de l'enquête pilote d'Orsières

En mai 2019, un premier contact a été établi avec la commune d'Orsières afin de présenter le projet pilote. Orsières possédait des atouts importants : commune de montagne et touristique, nombre d'habitants, de plus Monsieur Joachim Rausis – président de commune – s'était déjà intéressé à la problématique du vieillissement de la population dans des régions de montagnes et s'était exprimé sur ce sujet lors d'une journée thématique du CREPA (Centre régional d'étude des populations alpines).

Une première séance a été organisée le 15 juillet 2019 avec la Commission des affaires sociales, en présence du président de commune. Tous les membres de la Commission des affaires sociales étant sensibles à la thématique du vieillissement de la population, le projet pilote a été accueilli très positivement. Ceci d'autant plus que la commune devait répondre à la demande d'une caisse de pension désirant transformer un immeuble en éventuels logements pour seniors. Fin juillet, le projet pilote a été accepté unanimement par le Conseil communal. L'aspect participatif (construire une politique avec les seniors et pas pour les seniors) ainsi que la vision sur le long terme ont particulièrement séduit les conseillers communaux.

3.2.1 Groupe Projet Seniors (le « GPS »)

Rapidement, les membres de la Commission des affaires sociales se sont mis à la recherche de membres pour constituer le Groupe Projet Seniors. Celui-ci comptait 12 personnes, dont 6 retraitées et retraités impliqués dans la vie sociale d'Orsières, 2 professionnels (directeur de l'EMS ainsi qu'une employée du CMS et responsable du service de bénévoles), 3 membres du conseil communal ainsi que la collaboratrice scientifique de la Commission cantonale consultative.

Le Groupe Projet Seniors s'est réuni à trois occasions : validation du questionnaire, analyse des résultats du questionnaire et choix des thématiques pour les Après-midis citoyens (ateliers participatifs), résultats de l'Après-midi citoyens.

3.2.2 Enquête quantitative

Un questionnaire a été envoyé à toutes les personnes âgées de plus de 60 ans de la Commune à la fin du mois d'août. Le taux de retour est excellent puisque 314 questionnaires ont été retournés (35%). L'implication des membres du Groupe Projet Seniors agissant comme des relais de proximité a certainement joué un rôle important dans cette étape. Le questionnaire abordait les thématiques de l'habitat, des loisirs et activités, de la mobilité et la sécurité, des conditions de vie et de la considération sociale, du bénévolat formel et informel, des informations et services communaux.

L'analyse des résultats a permis de dégager les thématiques à approfondir lors de l'enquête participative : habitat intermédiaire, services importants, bénévolat, activités/loisirs, isolement social/lien social, mobilité et information.

3.2.3 Ateliers participatifs (Atelier citoyen 60+)

Quatre *Après-midis citoyens 60+* ont été proposés. Celui du 30 octobre à Orsières a réuni 47 seniors, les 3 autres *Après-midis citoyens 60+* ont été annulés par manque d'inscriptions. La méthodologie inspirée des Ateliers de l'Avenir a permis aux personnes présentes d'exprimer leurs idées concernant une politique des seniors dans leur village, d'identifier les manques, de proposer des projets citoyens et des mesures ainsi que de s'inscrire dans un groupe de travail.

3.2.4 Suites prévues en 2020

La commune d'Orsières va entrer en début 2020 en contact avec le Service d'animation socioculturelle d'Entremont afin d'envisager le démarrage de projets citoyens. Quant aux mesures formulées, elles seront priorisées par la Commission des affaires sociales et validées par le Conseil communal. A noter qu'un montant a déjà été attribué au budget 2020 pour la mise en place de cette politique des seniors.

La constitution d'un Conseil des Seniors reste à discuter au niveau statut et forme. Orsières vient de créer un Conseil des Jeunes en 2019, et il est possible que la Commune s'inspire de ce modèle pour créer un groupe de seniors de ce type, éventuellement appuyé par le Service d'Animation socioculturelle.

3.3 Evaluations des enquêtes pilotes

La conduite des enquêtes pilotes a montré que le **processus proposé par la Commission est bon, clair et très complet**. Il a été vécu comme passionnant et intéressant par les seniors qui ont participé et les conseils communaux.

La Commission souhaite relever les points importants suivants :

1. Il faut prendre du temps pour monter le Groupe Projet et préparer l'enquête par questionnaire auprès des seniors, car il s'agit aussi de l'adapter à la réalité locale, et de promouvoir la démarche dans la commune pour assurer une bonne participation des seniors.
2. Il est important d'avoir une bonne collaboration entre toutes les parties prenantes :
 - un membre du conseil communal doit intégrer le Groupe Projet afin de garder le contact avec les élus communaux (avoir seulement les seniors ne fonctionne pas) ;
 - le conseil communal doit être favorable à la démarche dès le départ ;
 - la politique en faveur des personnes âgées doit être portée par des responsables communaux afin de pouvoir pérenniser la démarche.
3. L'enquête menée par questionnaire (enquête quantitative) auprès des seniors et les ateliers participatifs constituent deux outils complémentaires qui doivent être mis en place tous deux en les harmonisant. Les résultats de l'enquête quantitative permettent de faire émerger des mesures et définir un nombre de thèmes à aborder en priorité dans l'enquête participative.

4. La Commission promeut une méthode d'atelier participatif qui comprend les deux étapes principales (1) définition des problèmes et (2) élaboration des solutions (projets et mesures). L'atelier participatif doit faire dialoguer les seniors sur des problématiques propres à la commune et qui les intéressent, car il est essentiel que les seniors puissent ensuite s'investir dans les projets qui seront développés. Ainsi la Commission propose de modifier la composition du groupe à chaque table, ce qui permet de changer la dynamique afin d'élargir les débats et de ne pas se focaliser sur une problématique unique. La Commission recommande également d'être attentif à la durée de la rencontre. Il peut être opportun de réaliser plusieurs séances.
5. La démarche participative comprend plusieurs rencontres des seniors locaux :
 - L'atelier participatif, sous la forme de World Café ou autre, qui permet de préciser des mesures à prendre, définir des projets et enregistrer des préinscriptions de seniors prêts à s'engager, et
 - une ou plusieurs réunions afin d'organiser les suites à donner, y compris celles avec le Conseil communal et le Groupe Projet.
6. Le Groupe Projet a un rôle central dans la mise en place de la politique des seniors locale. Sa composition et son investissement deviennent alors des facteurs importants de réussite (pour encourager à participer à l'enquête par questionnaire, pour contacter des personnes clé, pour aider à la pérennisation, à la constitution du *Conseil des seniors*).
7. La communication régulière (aux seniors, aux autorités communales) est essentielle :
 - il est important que le Groupe Projet fasse un retour à chaque étape du processus ;
 - tous les canaux d'information locaux doivent être utilisés ; il faut noter que ces canaux ne sont pas forcément ceux pensés par les autorités communales ;
 - le bouche à oreille est crucial ; les contacts sont si possible à prendre avec tous les lieux de rencontre, les associations, clubs, sociétés.
8. La Commission recommande que la commune puisse, au terme du processus de mise en place, rédiger des lignes directrices/un concept de sa politique des seniors. Ce document écrit doit exister indépendamment des personnes en place.

Le soutien de la Coordination Seniors cantonale devrait être conditionné à l'existence de ces lignes directrices/ce concept, car il permettrait d'une part de garantir que les résultats soient pérennisés et d'autre part, d'institutionnaliser la politique des seniors. La Coordination Seniors cantonale peut soutenir la commune dans la rédaction de ces lignes directrices/ce concept, en fournissant un guide d'accompagnement. Il est également important que la commune puisse compter sur une personne de contact au sein du Canton, qui possède l'expertise requise et la capacité à répondre aux questions éventuelles.

Finalement, la Commission précise que les deux dernières étapes (mise en œuvre des mesures et projets ; bilan participatif final), en cours de réalisation au moment de la rédaction du présent document, n'ont pas encore été évaluées.

4 Conclusions

En lien avec le Rapport Final 2020 de la Commission consultative cantonale pour le développement d'une politique en faveur des personnes âgées, le présent document spécifie les travaux et propositions de la Commission liées au processus de mise en place d'une politique des seniors locale complète.

La Commission a :

1. établi un processus participatif de mise en place de la politique locale pour et avec les seniors, basé sur des axes quantitatif et qualitatif; la méthodologie proposée, simple et coordonnée, permet

aux communes valaisannes de mobiliser leur population de seniors, les institutions et les autorités locales autour de la réalisation de projets concrets et adaptés à leur contexte.

2. conduit deux enquêtes pilotes, auprès de Loèche et d'Orsières qui ont montré que le processus proposé par la Commission est bon, clair et très complet.

ANNEXES

Annexe 1. Modalités d'application des ateliers participatifs dans les enquêtes pilotes (déroulement des ateliers participatifs à Orsières et Loèche)

Programme Atelier citoyen 60+ / Echange 60+ :

Finalité

Réaliser une politique communale des seniors sur base de la réalité locale, et de l'expérience des seniors eux-mêmes. Une politique par et pour les seniors de la commune.

Permettre d'anticiper les problèmes liés au vieillissement de la population et de définir des mesures et projets adaptés.

But de l'atelier

Rassembler les seniors de la commune, leur permettre d'échanger entre eux, de créer ou resserrer des liens, de réfléchir ensemble à leurs ressources et aux problèmes particuliers qu'ils repèrent dans leur commune, de proposer des pistes d'action.

Le programme complet, sur 3 heures

1. Avant 14h00 : Arrivée - inscriptions

- Chaque personne qui arrive passe à l'inscription : soit on a la liste des inscrits et on les coche, soit on leur demande de s'inscrire.
- Il faut : Nom / Prénom / année de naissance / mail (ou adresse postale) / numéro de portable / Dans l'idéal, faire des étiquettes à coller avec le prénom de chacun.e

2. 14h10 : Introduction et informations (PPT - 20') :

- recontextualiser la démarche par rapport à la politique suisse et cantonale (un slide court)
- synthèse des objectifs de la commune (un slide court)
- le calendrier de l'enquête pilote (1 tableau)
- les résultats des questionnaires : 1 slide par thématique, rapide, en relevant les forces et faiblesses de la commune
- un petit explicatif de la démarche des ateliers : les 3 moments, les 3 thèmes
- le but de ce moment d'ateliers, le sens de cette étape centrale ! avec ce que l'on attend d'eux, en quoi ils sont précieusement utiles
- la suite prévue

3. 14h30 : Atelier citoyen en 3 temps, 3 x 30' = (1h30)

- Selon tableau des 3 temps et des 3 thèmes, ci-joint

4. 16h00 : Apéro-projets (max 60' - inscriptions possibles après 20')

- (10-15') « Time out groupe projet » : pour classement et rassemblement des mesures et projets

Pendant ce temps :

- (10') Le mot du responsable communal du groupe-projet
 - o peut lancer déjà le service de l'apéro, attendre que tous soient servis et parler
 - o remerciements au nom du Conseil Communal, suite prévue quant aux résultats du questionnaire et des ateliers ; prise en compte des mesures proposées
- (5') Le mot du chef de projet : remerciements et félicitations, un mot sur la suite de la démarche prévue, informations données quand ? Puis lancement
 - o de la pondération
 - o des inscriptions sur les projets

5. 17h00 : Fin, rangements

Les 3 temps pour 3 thèmes dans les ateliers participatifs (Atelier 60+/Echange 60+)

3 temps 3 thèmes	Sous-thèmes possibles (à choix dans la commune)	<u>Temps 1 : Manques</u> Les problèmes pour les seniors dans la commune	<u>Temps 2 : Utopie</u> Rêves, idéaux, (Formulation positive des manques)	<u>Temps 3 : Action</u> Pistes d'actions concrètes : Mesures et Projets
Infrastructures <i>De quoi dispose-t-on dans notre commune ?</i>	Mobilité, transports (chemins, routes, etc...) Espaces publics, mobilier urbain (parcs, nature, bancs...) Habitat, formes de logements (logements protégés, collectifs...)	Exemple : « Il n'y a rien entre le maintien à domicile et l'EMS »	Exemple : « Orsières est pionnière dans des projets de logements alternatifs pour seniors. »	<u>Ex. de mesure</u> : Création d'un complexe de logements intermédiaires de style Domino. <u>Ex. de projet</u> : Former un team de seniors + jeunes du village pour étudier la possibilité de co-locations, ou de logements partagés
Vie communautaire <i>Quels sont nos espaces et temps de rencontre ?</i> (liens entre seniors, entre générations, entre cultures...)	Loisirs, sports, culture Engagement associatif Echanges économiques Commerces et services, bénévolat et travail des retraités Calendrier des manifestations Fêtes, marchés, ...	Exemple : « Peu de contacts entre générations, surtout depuis fermeture du Vis-à-Vis »	Exemple : « à Orsières, plusieurs manifestations dans l'année réunissent jeunes et seniors »	<u>Ex. de mesure</u> : incitation à des commerces de proximité à rester / s'installer dans la commune <u>Ex. de projet</u> P1. Favoriser l'intergénérationnel dans les fêtes villageoises P2 : Ouverture d'un magasin communautaire
Patrimoine, innovation... <i>Vers quoi allons-nous ? (engagement politique au sens large)</i>	Patrimoine naturel et historique ; énergies renouvelables ; gestion des déchets, ... Innovation Seniors et nouvelles technologies Gouvernance Contribution des seniors dans la vie économique et politique	Exemple : « On ne sait pas où s'adresser si on veut rendre service dans la commune. (ex. co-voiturage) »	Exemple : « Orsières se dote d'un système d'échanges de services et d'infos locales actualisée »	<u>Ex. de mesure</u> : application phone "Orsières en contact", interactive <u>Ex. de projet</u> : Collecte les offres de services offerts par des seniors /misse en contact besoins et offres

Annexe 2. Mandat du-de la collaborateur-trice scientifique

Introduction : Politique des personnes âgées/ Commission

En Valais, comme en Suisse, la population des personnes âgées va fortement augmenter d'ici 2040 : une personne sur trois aura alors 65 ans ou plus, et environ une sur dix aura 80 ans ou plus¹, ce qui représentera respectivement environ 120'000 personnes et 40'000 personnes.

S'ils constituent une population très hétérogène du point de vue socio-économique, les seniors d'aujourd'hui sont très souvent actifs et en forme, ils ont de multiples intérêts, se tiennent informés et profitent de leur expérience de vie. Ils souhaitent rester chez eux aussi longtemps que possible et même jusqu'à un âge avancé. Le Canton du Valais désire soutenir cette évolution en mettant en place une politique en faveur des personnes âgées qui favorise le vivre ensemble et la cohésion sociale.

La politique de la vieillesse ne se limite pas à soigner et à prendre en charge les personnes âgées, mais touche un large éventail de thèmes, dont par exemple l'aménagement du territoire, le logement et la mobilité, la sécurité sociale, le travail et le bénévolat, la statistique (scénarios démographiques) ou encore les loisirs et le mouvement. Selon la Confédération, elle « a pour objectifs de mieux reconnaître la contribution que les personnes âgées apportent à la société, de veiller à leur bien-être et d'assurer leur sécurité matérielle. Elle doit encourager leur autonomie et leur participation, et renforcer la solidarité entre les générations. »

La Commission consultative cantonale pour le développement d'une politique en faveur des personnes âgées (ci-après Commission) a été mise en place pour la période 2018-2021 par le Département de la Santé, des Affaires Sociales et de la Culture (DSSC) afin (1) d'organiser un dispositif permettant de coordonner et de promouvoir les services et les projets développés pour et/ou avec les seniors valaisans et (2) de mettre en place et promouvoir un standard d'enquête permettant de connaître au niveau communal ou régional les ressources et les besoins réels de ces seniors.

Les **plus-values** recherchées par la Commission pour favoriser l'établissement d'une harmonisation des enquêtes locales sont :

- de traiter les priorités et spécificités locales sans oublier des champs d'investigation importants,
- d'assurer la participation active des seniors et la valorisation de leurs ressources,
- d'assurer la pérennisation des démarches locales,
- de profiter de l'expérience des seniors eux-mêmes ainsi que des réseaux locaux,
- de pouvoir regrouper les résultats au niveau cantonal et de les promouvoir.

Un objectif du travail est de proposer aux autorités communales qui en font la demande une méthodologie d'enquête et de gestion de projet adaptée, simple et coordonnée leur permettant de mobiliser leur population de seniors, les institutions et les autorités locales autour de la réalisation de projets concrets et adaptés à leur contexte.

La méthodologie proposée doit permettre aux communes d'anticiper les difficultés liées au vieillissement de la population dans leur région et de mener une politique communale pour et avec les seniors, dans une dynamique de développement à long terme.

La réalisation de cet objectif induit que les propositions faites par la Commission soient réellement adaptées aux communes et que les communes puissent les adopter.

C'est pourquoi la Commission, en 2019 va mener des enquêtes pilotes auprès de deux communes (une dans le Bas-Valais et une dans le Haut-Valais) pour évaluer les questionnaires et le processus participatif.

Les enquêtes pilotes incluent :

- un questionnaire quantitatif adressé aux responsables de la commune, pour constituer une base des données sur des sujets divers concernant directement les seniors dans leurs communes

(difficultés/ressources financières ; habitat ; mobilité ; vie sociales et espaces publics ; formation, culture, loisirs ; bénévolat ; proches-aidants ; exercice des droits citoyens ; population migrante).

- une démarche participative par et pour les seniors, en deux temps : questionnaire auprès des seniors, puis réalisation de rencontres des seniors sous forme de diagnostics participatifs (World Cafés, ateliers de l'avenir... suivant nombre de personnes)

La commission a élaboré les questionnaires et grilles d'analyse y respectifs. Elle propose également un processus complet, à adapter au sein de la commune, pour établir une politique communale des personnes âgées adaptée aux réalités locales.

Tâches et profil de poste

Pour la mise en place du projet pilote et le rapport y lié, la commission cherche une collaboratrice scientifique / un collaborateur scientifique, qui doit remplir les tâches suivantes (en collaboration avec la cheffe du projet) :

- Former le groupe projet et mener des séances avec ce groupe et les responsables de la commune
- Réaliser le diagnostic local, traiter les informations, adapter les questionnaires et l'enquête qui suit
- Mettre en place l'enquête participative (organisation et réalisation du premier regroupement local de tous les seniors de la commune (sous forme d'un World Café ou d'un Atelier de l'avenir ou autres méthodes reconnue d'animation de grands groupes)
- Suivre le démarrage des projets dans les communes (et le cas échéant le démarrage du Conseil de Seniors)
- Traiter et analyser le bilan intermédiaire du diagnostic local ainsi que l'enquête participative, synthétiser et mettre en forme les résultats, rédiger le rapport final du projet pilote

Le profil d'un tel collaborateur / d'une telle collaboratrice correspond (au minimum) à une formation de niveau Bachelor HES en animation socioculturelle. Master souhaité mais pas obligatoire.

Compétences nécessaires :

- maîtrise des techniques d'animation de grands groupes
- expérience dans le diagnostic local
- maîtrise de l'organisation de séances, d'assemblées
- capacité de négociation avec les responsables politiques
- très bonnes facultés de traitement de l'information, de synthèse et de rédaction

Durée : de mai 2019 à fin Décembre 2019

Information

Pour toute information complémentaire, XXX (cheffe de projet pour le Bas-Valais) et XXX (cheffe de projet pour le Haut-Valais) restons à votre disposition.

Annexe 3. Plaquette de présentation du processus local⁹

Pour une politique locale pour et avec les seniors :

Un processus adapté et participatif de mise en place d'une politique des seniors

Conscients et fiers de la richesse des seniors de votre commune, vous souhaitez relever, avec eux, les **défis du vieillissement de la population**.

Vous anticipez le coût croissant du maintien à domicile et cherchez des solutions et alternatives au niveau financier, social, urbanistique...

Vous souhaitez donc développer une politique locale dynamique et engagée, qui s'ajuste aux besoins spécifiques des seniors et à leurs ressources.

La Coordination Seniors cantonale,

avec le soutien et/ou et la participation de...¹⁰

vous propose de vous engager dans un processus dynamique, afin de développer une politique communale originale, ancrée dans l'expérience et les savoirs présents dans votre commune.

Une politique locale Pour et Avec les seniors

Une plus-value pour votre commune

Une politique citoyenne sur le long terme : le défi du « bien vieillir chez soi » est relevé grâce au maintien et au renouvellement des relations sociales entre les habitants de tous âges. La prise en compte des ressources des seniors leur permet de contribuer au développement de la commune et de trouver des solutions aux problèmes concrets qu'ils rencontrent.

Une régulation des coûts financiers : les projets citoyens permettent le développement de solidarités locales. Ils se basent sur les savoirs et compétences des seniors. Ils permettent de réaliser des mesures ciblées sur des besoins avérés, et d'éviter ainsi l'explosion des dépenses dues au vieillissement de la population, notamment la prise en charge du maintien à domicile.

Les avantages du processus

La méthode fournie a été pensée dans un cadre cantonal, en vue de soutenir les efforts des communes valaisannes, de rassembler les données de manière coordonnée, de ne pas réinventer la roue à chaque fois, et de permettre en même temps une adaptation de la politique communale aux particularités locales.

Avec l'appui du Canton¹¹, la démarche proposée, simple et coordonnée, permet à la commune d'obtenir :

- une **base de données** fiable sur la situation de ses seniors : leurs ressources, leurs difficultés actuelles, les projections sur le futur, dans une variété de domaines : habitat et urbanisme ; mobilité ; relations sociales ; intégration culturelle ; situation financière ; travail et bénévolat ; sentiment de sécurité ; participation citoyenne...

⁹ La Commission propose dans cette annexe une plaquette de présentation du processus de mise en place d'une politique des seniors à destination des communes. Elle a pour but de faciliter la communication de la démarche proposée et sa promotion par la Coordination Seniors cantonale

¹⁰ La Fédération des communes valaisannes, la Fédération valaisanne des retraités, autres associations faitières, selon leur accord

¹¹ Selon les modalités de soutien qui auront été déterminées par la Coordination Seniors cantonale

- un ensemble de **mesures** concrètes afin d'améliorer la vie sociale et culturelle des seniors dans les domaines mentionnés, de favoriser le maintien à domicile et les rapports intergénérationnels, et de valoriser la place des seniors dans la vie sociale et politique ;
- une mobilisation active et participative des ressources de la population des seniors, au travers de **projets** dont ils sont les acteurs. La collaboration des seniors en tant qu'experts de leur propre situation est un facteur important de succès. Leur engagement et leur intégration conduisent à une qualité de processus élevée.
- La **pérennisation** de la démarche citoyenne, au-delà de la fin des étapes coordonnées par le Canton.

La démarche s'inspire d'un bilan que nous avons pu élaborer sur plusieurs projets de politique locale mis en place en Suisse et dans d'autres pays. Nous pouvons aujourd'hui appliquer les principes qui ont fait leurs preuves et éviter certains écueils. Pour faire court, notre choix se porte sur une démarche

- participative plutôt que consultative ;
- locale plutôt que régionale ;
- protagoniste plutôt que paternaliste ;
- à long terme plutôt qu'événementielle.

Elle implique et mobilise la créativité des habitants et remplit leur besoin de contribuer au bien-être des personnes de leur voisinage direct, de leur village, de leur quartier...

Concrètement : qui fait quoi ?

La démarche se base sur la participation active des aînés de votre commune, et l'intégration d'acteurs locaux volontaires (politiques, économiques, institutionnels), dans toutes les phases du projet.

Plus précisément,

- ⇒ **Le canton** délègue un.e collaborateur/trice qui aidera à la mise en place de la démarche.
- ⇒ **Un groupe projet** local est mis sur pied pour appuyer sa réalisation : il est constitué de membres du Conseil communal ou de commissions politiques ; de responsables associatifs et institutionnels ; de figures locales ; de seniors investis dans la vie sociale et culturelle.
- ⇒ **Les habitants** seront mobilisés à plusieurs reprises, et les **citoyens seniors** auront l'occasion de constituer un **Conseil des aînés** pour poursuivre la réalisation des mesures et projets et continuer à promouvoir la politique locale des seniors.

Les 3 phases principales de la démarche

1. Un diagnostic local

Une première évaluation de la situation des seniors dans la commune.

- Rassemblement des données sur la population senior auprès des institutions cantonales et des administrations locales
- Enquête par questionnaire auprès des habitants seniors
 - ⇒ **Etat des lieux des principales ressources locales**
 - ⇒ **Etat des lieux des axes problématiques à travailler**

2. Une enquête participative

Rassemblement de la population senior, pour

- définir les problèmes concrets et les pistes d'action
- fixer les priorités en termes de mesures et projets
- réunir les forces et s'organiser

⇒ **Création d'un Conseil des seniors et de groupes projets**

⇒ **Synthèse, plan stratégique, communication à la population**

3. Une réalisation des actions collectives : (*échelonnage suivant priorités*)

⇒ **Mesures (Conseil communal/ directions d'institutions ...)**

⇒ **Projets (Groupes d'habitants ; Conseil des Seniors)**

Annexe 4. Membres de la Commission consultative cantonale pour le développement de la politique en faveur des personnes âgées

Les personnes mentionnées par une () sont les membres du groupe de pilotage*

Annick Clerc Bérod*, présidente

Chantal Furrer Rey*

Yann Tornare*

Dominique Germann

Yves Martignoni

Mario Travelletti

Walter Niklaus

Margrit Arnold-Klein

Ida Häfliger

Eliane Launaz Perrin

Bernard Vogel

Nicolas Fournier

Roxanne di Blasi

Hildegard Regotz-Stoffel

Jean-Pierre Salamin*

Margot Venetz

Willy Loretan

Collaboratrice administrative : Fabienne Salamin

Collaboratrice scientifique : Martina Eyer*

Personnes Invité-e-s :

Luc Fornerod (directeur OVS), Raphaël Bender (directeur OCSP), Marie Farquet (OCSP), Loriane Salamin (Bénévoles Valais), Arnaud Schaller (secrétaire général AVALEMS), Muriel Baechler (Pro Senectute Valais), Nathalie Humbert (Pro Senectute Valais), Catherine Moulin-Roh (Promotion Santé Valais), Christophe Thétaz, Cédric Bonnébault (délégué à la Jeunesse)

Annexe 5. Mandats de la Commission

Mandat initial

Vu la loi sur l'intégration et l'aide sociale du 29 mars 1996 ;

vu la DCE du 19 novembre 2008 de créer une commission cantonale consultative pour le développement de la politique en faveur des personnes âgées;

vu la DCE du 29 novembre 2017 pour la nomination de la Commission consultative cantonale pour le développement de la politique en faveur des personnes âgées - période administrative 2018-2021;

considérant le rapport de la Commission consultative cantonale pour le développement de la politique en faveur des personnes âgées du 23 février 2017 et ses recommandations ;

sur la proposition du Service de l'action sociale,

le Département de la santé, des affaires sociales et de la culture décide

1. La commission cantonale consultative pour le développement de la politique en faveur des personnes âgées est un organe consultatif du Département pour les questions concernant la politique cantonale des personnes âgées.
2. La commission est chargée d'élaborer et de conduire un plan d'action pour mettre en œuvre les recommandations du Rapport de la Commission consultative cantonale pour le développement de la politique en faveur des personnes âgées du 23 février 2017.

En particulier, la commission a pour tâches :

- de mettre en place et promouvoir un standard d'enquête, incluant des volets statistique et participatif, permettant de connaître au niveau communal ou régional les ressources, les problématiques spécifiques et les besoins réels des personnes âgées de 60 ans et plus ; la commission organisera les enquêtes pilotes nécessaires.
- d'organiser un dispositif permettant de coordonner et de promouvoir les services et les projets développés pour et/ou avec les personnes âgées de 60 ans et plus.

Pour ce faire, la commission collabore avec les communes et les acteurs concernés. Pour la soutenir dans son travail, la commission peut faire appel à des compétences professionnelles particulières.

Au terme de sa tâche, la commission précisera les mandats, les cahiers des charges et les compétences des personnes ou structures qui seront nécessaires pour garantir la poursuite de son action.

3. Le Département peut confier à la commission d'autres tâches dans le domaine de la politique cantonale des personnes âgées.
4. Le Service de l'action sociale est chargé du secrétariat de la commission

Date 15 DEC. 2017

Distribution 1 extr. ossc
1 extr. CHE
1 extr. ACF
1 extr. IF


Esther Waeber-Kalbermatten
Conseillère d'Etat

Mandat lié à la base légale

Vu la loi sur l'intégration et l'aide sociale du 29 mars 1996 ;

vu le rapport de la Commission consultative cantonale pour le développement de la politique en faveur des personnes âgées du 23 février 2017 et ses recommandations ;

vu la décision du Conseil d'Etat du 29 novembre 2017 nommant la Commission consultative cantonale pour le développement de la politique en faveur des personnes âgées - période administrative 2018-2021;

vu le rapport et la requête formelle de la Commission consultative cantonale pour le développement de la politique en faveur des personnes âgées du 21 février 2019;

vu la décision du Conseil d'Etat du 27 février 2019 chargeant le Département de la santé, des affaires sociales et de la culture de l'analyse des recommandations formulées dans le rapport mentionné;

sur la proposition du Etat-major du DSSC

le Département de la santé, des affaires sociales et de la culture décide

1. La Commission consultative cantonale pour le développement de la politique en faveur des personnes âgées est chargée de définir les éléments importants servant de base à la rédaction d'une loi spécifique permettant le développement d'une politique en faveur des personnes âgées, selon les recommandations du rapport d'activité 2018 et le rapport de la commission précédente du 23.02.2017. Les principes de base seront transmis au DSSC pour suite utile.
2. La commission rendra ses recommandations jusqu'au début de l'automne 2019.

Date

21 MAI 2019



Esther Waeber-Kalbermatten
Conseillère d'Etat